

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 MAI 2026

Date de convocation du conseil municipal : Le 21 mai 2026

Membres présents : Mmes MANENT Carine, THOMAS Khoticha, VILLEMONTÉ de la CLERGERIE Odile, LESTAVEL Isabelle, Mrs NICAUD Philippe, SANZ Alain, TOURNIE Christian, PRAZ Nicolas, JAUFFRED Frédéric.

Absents excusés : M de LA FAGE Pierre, Mme PECHMAGRE Emilie.

Procuration : de LA FAGE Pierre à NICAUD Philippe, Mme PECHMAGRE Emilie à TOURNIE Christian

Secrétaire de séance : Isabelle LESTAVEL

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation du PV du 28 avril 2026
- Restitution caution logement
- Décision modificative budget commune
- Mise en non-valeur
- Subvention communale
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Nomme Madame Isabelle LESTAVEL secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil d'approuver, avec ou sans observation le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

Vote Restitution de caution logement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que monsieur LE GALLIARD Jason, locataire du logement communal, 1 place des tilleuls 46500 Rignac qu'il avait résilié son bail au 16 avril 2026.

Monsieur le Maire a procédé à l'état des lieux et n'a constaté aucune dégradation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de restituer la caution de 374.34€.

Décision modificative n°1 Budget principal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter et de procéder aux réajustements des comptes comme suit :

Investissement		Recettes	Dépenses
165 - 0	Dépôts et cautionnement reçus	-1.5	0
28041482 (040)-0	Subv.Autres. Cnes Bâtiments, installations	0.5	0
2804182 (040) - 0	Autres org pub- Bat. Et installations	1	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : arrête les compte comme présentés dans le tableau, adopte la décision modificative n° 1 et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette DM 1.

Admission de la mise en non-valeurs

Monsieur le Maire informe que le comptable de la trésorerie a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 282.45 €. Il précise que ces titres concernent des loyers impayés de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité, la mise en non-valeur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Subventions communales

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le versement des subventions communales accordées aux associations qui s'impliquent dans la commune.

- Ier Uei Deman Rinhac :	150 €
- La Diane Rignacoise :	350 €
- Les Parents et Amis de l'Etoile :	250 €
- Appel Notre Dame d'Alvignac :	100 €
- Anciens Combattants de Rignac :	150 €
- La Boule Rignacoise :	150 €
- Le Gardon Gramatois (AAPPMA) :	150 €
- Le Petit Rignac Café :	240 €
- Rencontre de Rignac :	150 €
- Téléthron :	300 €
- Comité des fêtes Rignac	150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de valider les subventions communales telles que réparties sur le tableau ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux versements de ces subventions

Désignation délégués au sein de la commission de bassin versant du SMDMCA

Après en avoir délibéré, et l'unanimité, le conseil municipal nomme comme délégué titulaire : Alain SANZ, suppléant : Frédéric JAUFFRED

Questions diverses

Tribunal administratif

Suite à la requête déposée par M TOURNIE Christian à l'encontre de M SANZ Alain, auprès du tribunal administratif de Toulouse ayant pour objet : Protestation électorale.

Au vu du mémoire de défense de M SANZ, le tribunal considère qu'il n'y a aucun grief retenu et la requête de M TOURNIE a été rejetée.

Divers

- Suite au départ d'un locataire, des petits travaux ont été effectués.
- Des travaux ont été effectués dans les toilettes publiques.
- les élus proposent de planter l'arbre de MAI le 19 juillet 2026 à 18h00.
- Un point un fait sur l'organisation du repas des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance 22h00

Prochaine réunion le 25 juin 2026 à 20h30

Alain SANZ,
Maire

Isabelle LESTAVEL,
Secrétaire de séance